



# Rapport synthèse de la 330<sup>e</sup> réunion du conseil syndical (CS) tenue le 23 janvier 2020

[Pour avoir accès au PowerPoint de la rencontre](#)

---

## Rapport du comité des relations de travail

Griefs sur les conséquences du lock-out : le Syndicat est toujours en attente de la décision de l'arbitre au sujet des modalités de témoignage. Les dates d'audiences sont fixées aux 3 et 24 avril.

Grief sur les embauches au 1<sup>er</sup> décembre : une entente pourra être conclue pour le cas d'un professeur. Il ne restera qu'un seul autre cas à régler par la suite.

Classement dans l'échelle salariale : une dizaine de professeur.es seraient mal classé.es dans l'échelle salariale (selon clauses 22.04 et 22.07 modifiées dans la c.c. 2018-2022). L'échelle ne correspond pas parfaitement avec ce que dit la convention collective, laissant place à une interprétation. La convention a pourtant préséance. Des discussions à ce sujet auront lieu, et un grief pourrait être déposé.

Grief sur la reconnaissance du Syndicat : une lettre d'entente a été signée. Ce grief concernait les informations que l'UQTR doit transmettre au Syndicat.

## Mieux connaître la convention collective

Le Syndicat a reçu plusieurs questions au sujet du processus et des critères d'embauche (article 9 de la convention collective).

Outre les informations présentes sur le *PowerPoint*, les délégué.es ont échangé sur le rapport du comité de sélection. Celui-ci appartient au département, mais il doit être envoyé avec le dossier de la candidature retenue (voir l'article 9.08 de la convention collective).

Toujours au sujet du rapport du comité de sélection, il est recommandé d'y inscrire un ordre de priorité à accorder à chacune des candidatures retenues et/ou d'indiquer une marche à suivre en cas de désistement de la seule candidature que l'on choisirait de recommander.

## La maison vraiment en ordre?

Le recteur McMahon a accordé une entrevue au quotidien *Le Nouvelliste*. L'article, intitulé : *Le recteur veut « laisser la maison en ordre »*, a paru dans l'édition du 16 janvier 2020. Les délégué.es du conseil syndical furent invité.es à commenter et à échanger sur les propos tenus par le recteur à propos du lock-out.

Par ailleurs, le comité exécutif a pris le pouls des délégué.es dans l'optique d'accorder une entrevue au même journal afin de répondre à cette entrevue du recteur.

Les délégué.es sont d'avis que le recteur, voire la direction, s'attribue l'excellence de l'enseignement, de la recherche et du développement de projets. Tous sont aussi d'avis que la gestion de l'UQTR doit aller au-delà du seul souci pour l'équilibre financier et prendre en compte l'équilibre et la cohésion entre tous les membres de la communauté universitaire. Le lock-out aura été un geste s'inscrivant dans la logique entrepreneuriale de cette administration.

Les délégué.es émettent le souhait que la prochaine personne à occuper le poste de recteur ou rectrice sache connaître et reconnaître le rôle des professeur.es.

### **Date de l'assemblée générale statutaire**

Le conseil syndical a statué sur la date, l'heure et le lieu des assemblées générales des professeurs et du Syndicat. L'assemblée générale des professeurs et des professeures se déroulera le jeudi 2 avril 2020 à 12h et l'assemblée générale statutaire du Syndicat suivra à 12h30 à la salle 1012 Nérée-Beauchemin.

### **Cours en ligne**

Bien que l'annexe F de la convention collective traite des cours en ligne, plusieurs aspects demeurent incomplets ou à revoir, notamment la définition d'un cours en ligne. Le comité des affaires universitaires du Syndicat fera appel aux départements, aux professeur.es et aux délégué.es pour recommander une mise à jour de l'encadrement des cours en ligne pour les négociations de la prochaine convention collective.

Pour sa part, le gouvernement s'intéresse grandement au *eCampus* et l'administration de l'UQTR semble encline à s'inscrire dans une démarche qui exclut les professeur.es de la réflexion en cours sur cette question.

### **Tribune des délégué.es**

Un délégué souhaite que le comité des affaires universitaires se penche sur le sujet des téléphones cellulaires en salle de cours. Bien que le professeur puisse inscrire dans le plan de cours certaines balises relatives à son utilisation, il n'existe aucune règle émise par l'université sur laquelle le professeur puisse s'appuyer.

Une déléguée demande des informations sur cette « stabilisation de la gestion de courriel ». Le problème survenu avec la gestion des courriels fut causé par l'incompatibilité du nouveau serveur avec l'ancien. Une firme externe finalisera la migration vers Office 365 d'ici les deux prochains mois.

### **Prochaine réunion**

La prochaine réunion est prévue pour le 27 février 2020.